

« COMPOSTAGE » DU PETIT LAIT - UNE FICHE TECHNIQUE EST DISPONIBLE

Une fiche technique concernant la construction d'installations de « compostage » du petit lait est dorénavant disponible !

Cette fiche technique est un guide de référence pour la construction de telles installations sur les alpages avec des détails techniques, consignes et astuces ainsi qu'une estimation des coûts. Elle est complétée par un chapitre traitant des démarches administratives et

des subventions pour le canton de Vaud.

La fiche technique ainsi que d'autres documents (rapport technique complet, articles, formulaires pour demandes de subvention) sont téléchargeables sur le site du SESA (Service des eaux, sols et assainissement) à l'adresse suivante: <http://www.dse.vd.ch/eaux/formulaires.htm#publications>.



MISE À JOUR DES NATURES PRÉ-CHAMP, PÂTURAGE ET FORÊT AU REGISTRE FONCIER.

Le projet « Actualisation des surfaces agricoles utiles » a été initié et voulu par la Confédération. Il concerne principalement les territoires en SAU de la zone des collines et de la zone de montagne, partout où il n'y a pas eu de nouvelle mensuration cadastrale récente. La zone d'estivage est à priori exclue du projet. Par contre, toutes les prairies et pâturages situés en SAU sont également traités, comme les terres ouvertes. Le projet est à la charge de la Confédération et des cantons à hauteur de 50% chacun. Ce projet découle d'un double constat:

- Le cadastre et le registre foncier n'ont pas été mis à jour sur de vastes territoires bien que les levés remontent parfois au 19^{ème} siècle;
- Avec le reboisement volontaire ou spontané, la forêt a conquis de nombreuses terres devenues marginales pour l'agriculture.

Dans le canton, le projet est placé sous la direction du service de l'information du territoire (SIT) avec la collaboration du service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et

du service de l'agriculture (SAGR). Il concernera un territoire d'environ 89'000 ha de prés-champs, pâturages et forêts et doit être réalisé dans les cinq prochaines années. Deux projets-pilote sont en cours de réalisation, à Bulle et à Bex; le territoire de ces communes est exemplaire du problème dans les conditions du Jura et dans celles des Alpes.

Les premières expériences montrent que le besoin de mise à jour est réel; la répartition forêt et pré-champ n'est pas la même qu'il y a 60, 80 ou 100 ans en arrière. On enregistre des gains et des pertes. C'est dans les zones difficilement exploitables des Préalpes qu'on enregistre les plus fortes pertes de surfaces agricoles (pré-champ et pâturage), donc de SAU. Dans ces zones, la déprise agricole est manifeste et la forêt a recolonisé le terrain, parfois de longue date. Outre cette mise à jour, le projet permet de rendre les données du registre foncier accessibles à chacun par Internet.

On peut trouver plus de détails sur le projet sur le site Internet du Département des Infrastructures, SIT: <http://www.vd.ch> (accès direct: <http://www.dinf.vd.ch/target/body/services/sit/projets6.html#sau>).

Les données cadastrales sont accessibles sous: <http://www.geoplanet.vd.ch>.

Service de l'agriculture

Gest'Alpe INFO

Coédition: Prométerre et Service de l'agriculture

QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE ALPESTRE À L'HORIZON DE LA POLITIQUE AGRICOLE 2011 ?

Suppression du contingentement laitier dès 2009, meilleure protection des AOC et IGP, diminution du soutien financier à l'agriculture, et plus particulièrement du soutien au marché... telles sont les principales modifications entrées en vigueur avec la PA 2007. Nombre de ces nouveautés touchent directement l'économie alpestre. Dans ce contexte, le comité d'organisation du 3^e salon des alpages souhaite amener la dis-

ussion autour de l'avenir des alpages en invitant à une table ronde des représentants de l'Office fédéral de l'agriculture, de la défense professionnelle, des organisations de producteurs et des transformateurs. Il s'agira surtout de se projeter à l'horizon 2011, voire au-delà et de se faire une idée sur les stratégies à adopter, notamment en termes de production laitière, de gestion des alpages et de développement de produits de qualité issus de la zone alpestre. Un débat où l'imagination sera au pouvoir. La viabilité économique des vastes espaces montagnards en dépend.

Jean-François Dupertuis 

25 - 29 mai 2005, Bulle (FR): Salon des Goûts et Terroirs.

8 - 9 juillet 2005, Airolo (TI) Assemblée générale Société suisse d'économie alpestre.

12 - 13 juillet 2005, Morzine (Hte-Savoie): «Alpages sans Frontières» dans le cadre du Réseau Alpestre Francophone (www.echoalp.com).

26 juillet 2005, Beaufort (Savoie): «Alpages sans Frontières» dans le cadre du Réseau Alpestre Francophone au Chalet d'Alpage du Cormet (www.echoalp.com).

30 juillet 2005, Charmey (FR): «Alpages sans Frontières» dans le cadre du Réseau Alpestre Francophone.

17 août 2005 à 10h⁰⁰: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes «Région du Balcon du Jura», «L'Arnon» et «Ballaignes-Lignerolle»: Les Grands Plats de Bise, association AuBePi, Le Chenit (organisation d'un alpage, compostage du petit lait, visite d'une salle de traite). Possibilité de manger sur place.

Juin à octobre 2005: Cours pour bergers et exploitants d'alpage. 5 journées de cours

dans le terrain sur France et sur Suisse

Mardi **14 juin**: Plantes utiles et sols

Mardi **11 juillet**: Soins vétérinaires

Mardi **8 août**: Petite fromagerie

Mardi **5 septembre**: Clôtures électriques

Mardi **3 octobre**: Contention des animaux

Organisation: Association des bergers du Jura franco-suisse.

Informations et inscription: Véronique SOCIE, 4, rue des Valles, F-39460 FONCINE le HAUT. Tél.: 0033 384 51 98 83 ou 06 75 08 73 42.

7-8 octobre 2005, Les Diablerets: 3^e Salon des Alpages (voir edito et programme).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisations.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole

ou au secrétariat Gest'Alpe:

Michael Brühlmann

Av. des Sports 48, 1400 Yverdon,

tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90,

e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch

PROGRAMME DU 3^E SALON DES ALPAGES DES 7 ET 8 OCT. 2005 À LA MAISON DES CONGRÈS AUX DIABLERETS.

Vendredi 7 octobre : Conférence débat sur le thème de la place de l'économie alpestre dans la politique agricole 2011. Excursion thématique ou/et projection de films et présentations techniques sur les stands de formation (selon les conditions météo).

Soirée de gala sous les couleurs du Sarntal (Tirol du Sud) qui sera notre hôte d'honneur.

Samedi 8 octobre : Marché paysan avec animation folklorique. Exposition de bétail provenant du Pays-d'Enhaut. Présentations techniques sur les stands de formation. Projection de films.

Durant ces deux jours, vous pourrez également visiter nos expositions de machines, de technique, et d'artisanat.

Un service de restauration sera disponible dans l'enceinte de la Maison des Congrès.

« PASTO, LE JOURNAL DES P'TITS BERGERS »

Pour accompagner « Un Berger dans mon école », le Réseau Alpestre Francophone a créé un journal. Il est destiné aux enfants afin de leur faire découvrir le monde de l'alpage et du pastoralisme de montagne.

Le numéro 1 est paru en janvier 2005, il est téléchargeable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.echoalp.com/berger-ecole/download/pasto1.pdf>

Le numéro 2 sortira en mai 2005.



de base de l'année laitière 2005-2006 et non pas à la quantité coulée réellement ! Les contingents acquis par location sont compris, le cédant ne peut plus les reprendre.

Sortir du contingentement pour l'exploitation de base ET pour l'alpage ?

C'est le souhait de Prolait bien que théoriquement un exploitant puisse sortir du contingentement pour l'exploitation de base et rester soumis pour l'alpage. Cette solution pourrait être envisagée par des amodiataires fabriquant du fromage sur leur alpage. Pour ce cas il n'y a encore pas de décisions quant à la possibilité de transfert de quantités de lait entre les deux unités (à voir avec l'OFAG).

Taxe de dépassement :

Pas de différence prévu entre l'alpage et l'exploitation de base comme actuellement avec le contingentement étatique (50 cts/kg de dépassement après report).

Reports de livraison entre alpage et exploitations de base (les deux unités sorties du contingentement) :

Possible chaque année laitière, dans les deux sens. Ce transfert est simple si l'acheteur du lait des deux entités est le même, et doit être soumis aux groupements de producteurs et aux utilisateurs concernés s'il est différent.

Changement d'exploitant d'un alpage (alpage avec quantité contractuelle distincte) :

Reprise de la quantité contractuelle de l'alpage sans devoir l'acheter (« transfert direct ») pour autant que le nouvel exploitant (même en ayant une quantité contractuelle pour son exploitation de base) n'exploite pas déjà un autre alpage avec du lait. La reprise d'un second alpage pourrait être considérée comme « annexion » pour constituer une seule entité, et dans ce cas le reprenneur a un droit de préemption pour racheter la quantité de lait d'estivage au prix moyen des mises aux enchères.

Aucune réservation de quantités contractuelles pour les estivages :

une quantité libérée (p.ex abandon de la production laitière sur un alpage), sera mise aux enchères conformément au règlement de Prolait, comme n'importe quelle autre quantité contractuelle.

Les quantités de fromage :

sont définies par les interprofessions (Gruyère, Etivaz, etc.), les quantités de lait par contre, y compris le lait transformé en fromage, sont gérées par Prolait.

Baux à ferme d'alpage avec une clause concernant la restitution du contingent lors du départ du locataire :

grande incertitude sur la validité de ces clau-



Fabrication de fromage à l'alpage; faut-il sortir du contingentement ou non ?

ses après la sortie du contingentement et sur les possibilités de les adapter au futur système Prolait. Le meilleur conseil aux fermiers d'alpage dont le bail contient une clause concernant le contingent : avant de prendre une décision tel qu'abandon de la production laitière, transferts de contingent à d'autres exploitants mais également de sortir du contingentement, cherchez la discussion avec votre propriétaire. Cette transparence vis-à-vis du propriétaire dans cette phase de grande incertitude juridique est la meilleure prévention des conflits.

Quelques réflexions pour conclure :

Si dans le cadre de Prolait la sortie anticipée du contingentement étatique est décidée, chaque producteur doit réfléchir s'il veut lui-même sortir ou pas. Voici deux points auxquels il faut entre autres penser.

- Celui qui prévoit en 2006 de rester sous le régime de contingentement étatique pourrait demander une sortie plus tard pour le début d'une autre année laitière seulement s'il peut adhérer à une organisation de producteurs tel que Prolait.
- Celui qui ne sortira pas du tout du contingentement en sera libéré à partir de 2009. On ne connaît pas actuellement sous quelles conditions il pourra alors vendre son lait à partir de cette date et sous quelles conditions il pourrait le cas échéant adhérer à une organisation établie. Les producteurs sortis de manière anticipée du contingentement et leurs organisations auront négocié et réglé une grande partie du marché du lait et il sera vraisemblablement difficile de commercialiser valablement, seul, sa production laitière.

Michael Brühlmann et Guy Reymond

SORTIE ANTICIPÉE DU CONTINGENTEMENT LAITIÈRE

Lors d'un entretien avec M. Eric Jordan, Prolait, nous avons discuté quelques questions relatives aux alpages quant à une sortie anticipée du contingentement laitier pour le 1^{er} mai 2006 comme envisagé par Prolait.

Alpage avec un contingent actuellement :

Il sera considéré en règle générale comme exploitation en tant que telle avec une quantité contractuelle distincte de l'exploitation de base. Des pâturages attenants, sans contingent à part (certains apremiers p.ex.) ne pourront pas prétendre à une quantité contractuelle distincte. Les quantités contractuelles attribuées par Prolait selon l'OECL (Ordonnance sur l'exemption du contingentement laitier) correspondront au contingent